

Enedis - DR Alpes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS SERVICE
URBANISME
18 ROUTE DE L'ÉGLISE
74430 LE BIOT

Objet : **Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme**

GRENOBLE, le 28/10/2025

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'Autorisation d'Urbanisme PA0742382500003 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

<u>Adresse :</u>	ROUTE DES GRANDES ALPES 74430 SAINT-JEAN-D'AULPS
<u>Référence cadastrale :</u>	Section AD , Parcelle n° 179.180.181
<u>Nom du demandeur :</u>	SCCV SAINT JEAN D'AULPS

En réponse, nous vous informons que nous ne pouvons pas instruire cette demande car le dossier transmis est incomplet. Les éléments suivants sont manquants :

- Puissance électrique globale en kva nécessaire à l'alimentation du projet de raccordement.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Votre conseiller